



(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 38305 A1

(51) Cl. internationale :
G01G 23/365

(43) Date de publication :
28.02.2017

(21) N° Dépôt :
38305

(22) Date de Dépôt :
29.07.2015

(71) Demandeur(s) :
TARIK EL GRINE, HAY EL ILHAM RUE 255 N 06 DCHEIRA INZEGANE (MA)

(72) Inventeur(s) :
TARIK EL GRINE

(54) Titre : **UNE BALANCE ELECTRONIQUE PESE LA MARCHANDISE A L'INVERSE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une balance électronique pèse la marchandise a l'inverse. La balance (fig.I) caractérisée en ce qu'elle change la facon de peser une marchandise, elle indiquera directement le poids d'un article s'est ramassé du bac, ce que présente un concept révolutionnaire changera le procès d'acheter les fruits et les légumes dans les hyper/ supermarchés.

Abrégé de continue de l'invention :

La présente invention concerne une balance électronique pèse la marchandise à l'inverse. La balance (fig.1) caractérisée en ce qu'elle change la façon de peser une marchandise, elle indiquera directement le poids d'un article s'est ramassé du bac, ce que présente un concept révolutionnaire changera le procès d'acheter les fruits et les légumes dans les hyper/supermarchés.

Description

La présente invention concerne une balance électronique pèse la marchandise à l'inverse.

Avec la méthode actuelle, typiquement nous choisissons les fruits ou légumes, les remplir dans un sac en plastique, puis les peser le contenu et enfin imprime l'étiquette, ce que représente un long procès de l'achat.

La balance (fig.1) caractérisée en ce qu'elle change la façon de peser une marchandise, elle indiquera directement le poids d'un article s'est ramassé du bac, ce que présente un concept révolutionnaire changera le procès d'acheter les fruits et les légumes dans les hyper/supermarchés. Par exemple : le poids de contenu du bac est 15 kg (fig.1, x1), après choisi l'article (fig.1, x2), le poids du bac devient 14.6 kg ; automatiquement l'écran affichera le poids de l'article (0.4 kg).

La balance électronique pèse la marchandise à l'inverse comportant un bac attache au plateau (fig.1, a1), la base de la balance ou carcasse (fig.1, a2), un capteur capacitif ou capteur de forces (fig.1, a5), conditionneur électronique (fig.1, a3), microprocesseur (fig.1, a4), écran LED tactile (fig.1, a6), imprimante thermique (fig.1, a7, a8).

Ledit capteur capacitif (fig.1, a4) est capable de détecter la capacité de la force dis-appliquée.

Ledit capteur est lié au conditionneur (fig.1, a3), ce que capable de traiter le signal issu du capteur, et le simplifier l'interface du capteur avec le system d'acquisition de données (le microprocesseur).

Ledit microprocesseur (fig.1, a4) dédié à traiter les données et afficher le poids de l'article choisi, sur l'écran LED (fig.1, a6). Ce dernier permet de donner l'ordre a l'imprimante thermique (fig.1, a7) afin d'imprimer l'étiquette(fig.1, a8).

Revendications

- 1- La balance électronique pèse la marchandise à l'inverse comportant un bac attache au plateau (fig.1, a1), la base de la balance ou carcasse (fig.1, a2), un capteur capacitif ou capteur de forces (fig.1, a5), conditionneur électronique (fig.1, a3), microprocesseur (fig.1, a4), écran LED tactile (fig.1, a6), imprimante thermique (fig.1, a7, a8).
- 2- La balance électronique pèse la marchandise à l'inverse, selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'elle change la façon de peser une marchandise, elle indiquera directement le poids d'un article s'est ramassé du bac, ce que présente un concept révolutionnaire changera le procès d'acheter les fruits et les légumes dans les hyper/supermarchés.
- 3- La balance électronique pèse la marchandise à l'inverse, selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que Ledit capteur capacitif (fig.1, a5) est capable de détecter la capacité de la force dis-appliquée.
- 4- La balance électronique pèse la marchandise à l'inverse, selon les revendications 1, 2 et 3, caractérisé en ce que Ledit capteur est lié au conditionneur (fig.1, a3), ce que capable de traiter le signal issu du capteur, et le simplifier l'interface du capteur avec le system d'acquisition de données (le microprocesseur).
- 5- Procédé les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que Ledit microprocesseur (fig.1, a4) dédié à traiter les données et afficher le poids de l'article choisi, sur l'écran LED (fig.1, a6). Ce dernier permet de donner l'ordre a l'imprimante thermique (fig.1, a7) afin d'imprimer l'étiquette.

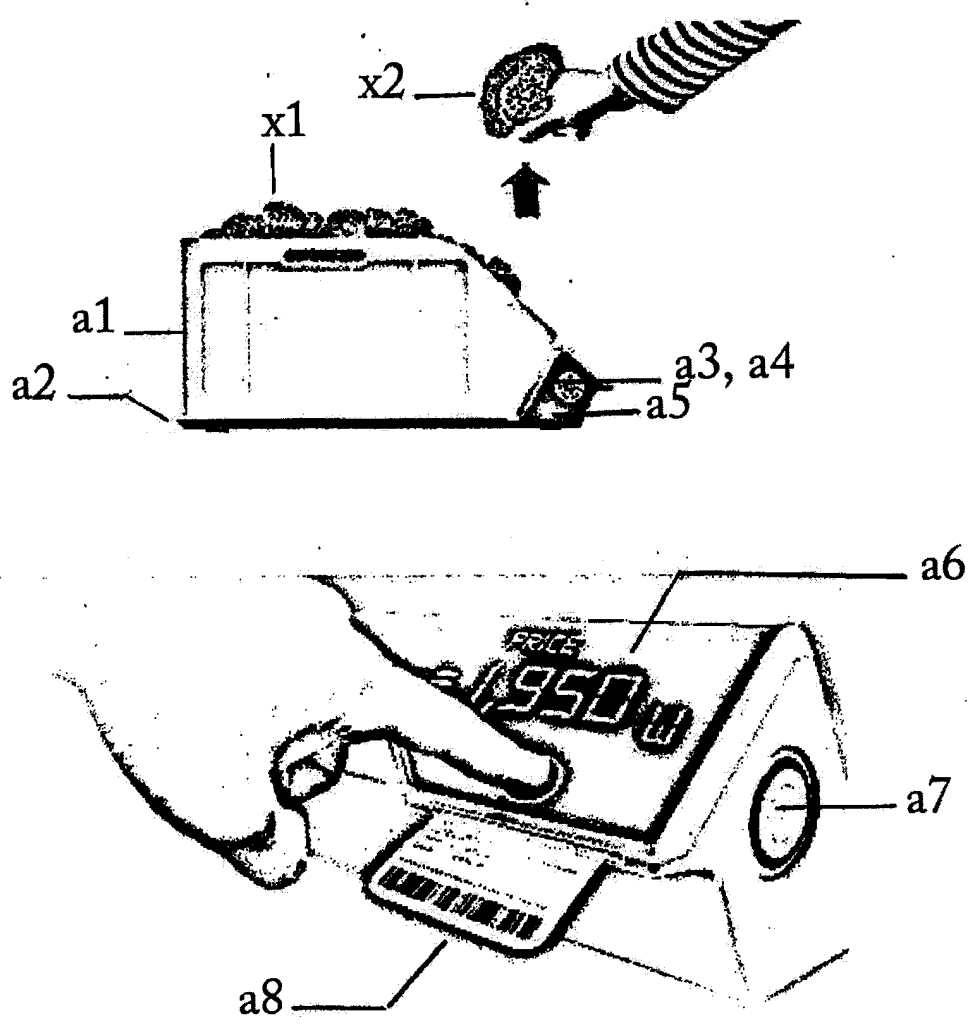


Fig.1



**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 38305	Date de dépôt : 29/07/2015
Déposant : Tarik ELGRINE	
Intitulé de l'invention : UNE BALANCE ELECTRONIQUE PESE LA MARCHANDISE A L'INVERSE	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée	
<input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: FERHANE	Date d'établissement du rapport : 25/01/2016
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 Page
- Revendications
5
- Planches de dessin
1 Pages

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : G01G23/365

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	http://www.yankodesign.com/2015/06/18/power-of-minus/ date de publication 18/06/2015	1-5

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
 -« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
 -« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
 -« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
 -« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle*

Nouveauté (N)	Revendications aucune Revendications 1-5	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-5	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : <http://www.yankodesign.com/2015/06/18/power-of-minus/>

1. Nouveauté et activité inventive (NAI) :

Le lien D1 divulgue une balance électronique qui pèse la marchandise à l'inverse et indique directement le poids de l'article ramassé, ladite balance comprend:

- un bac attaché au plateau ;
- un capteur de forces ;
- une unité de traitement du signal issue du capteur due force et le calcul du prix;
- un écran tactile LED ;
- Une imprimante thermique ;

D'où l'objet des revendications 1-5 n'est pas nouveau au sens de l'article 26 et n'implique pas une activité inventive au sens de l'article 26 et 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible